



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-173-1.23 sur les usages conditionnels afin d'ajouter les zones V-1, V-2, V-3, Hbd1, Hbd2 et Hbd3 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 11 juin 2024, la municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2020-173-1.23. Ledit règlement est intitulé *Règlement n° 2020-173-1.23 sur les usages conditionnels afin d'ajouter les zones V-1, V-2, V-3, Hbd1, Hbd2 et Hbd3 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation* ;

Que ce règlement a pour objet de permettre l'usage conditionnel « Hébergement (Établissement de résidence principale) » dans les zones Hbd1, Hbd2 et Hbd3 et « Hébergement (Établissement de résidence principale et résidence de tourisme) » dans les zones V-1, V-2 et V-3, selon certains critères d'évaluation ;

Que ce règlement a également pour objet que les documents requis dans le cadre d'une demande visant l'approbation d'un usage conditionnels soient fournis en une version numérique plutôt que papier ;

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 14 mai 2024 ;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 3 juillet 2024 ;

Que le Règlement n° 2020-173-1.23 sur les usages conditionnels afin d'ajouter les zones V-1, V-2, V-3, Hbd1, Hbd2 et Hbd3 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation est entré en vigueur en date du 3 juillet 2024, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton. Le règlement n° 2020-173, mis-à-jour, peut être consulté sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à la page *Règlements d'urbanisme* de la section *Municipalité*.

DONNÉ À COMPTON, CE 9 JUILLET 2024.

André Martel
Greffier-trésorier